



Solidaire de la pension pour les enfants de ma femme

Par **Barot eric**, le **25/04/2018** à **15:11**

Bonjour,

L ex-epoux de ma femme a prit la garde des 2 enfants. Il va faire une demande de pension. A ce jour nous avons la garde et il devait payer 500€ de pension.
Il vit avec une concubine, a eux deux ils doivent gagner environ 36000 € Net / an.
Mon épouse gagne environ 50000 € par an. Nous sommes marié sous contrat. De mon coté mes revenus sont d'environ 100 000 € / An. Le montant de la pension est t il basé uniquement sur ces revenus ou sur le revenu fiscal du foyer.

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le **25/04/2018** à **18:15**

bonjour,

le jaf fixera la pension alimentaire en fonction des ressources de votre épouse, ressources qui sont supérieures en vivant en couple qu'en vivant seule.

salutations